

LA Minute CyberGend



?

QU'EST CE QUE L'INTERNET DES OBJETS (IdO) / INTERNET OF THINGS (IoT) ?

L'Internet des objets désigne l'idée de connecter n'importe quel appareil physique à l'Internet. A ses débuts, l'expression fait référence à une mise en réseau d'objets équipés de puces radiofréquence pour procéder à leur suivi dans une chaîne d'approvisionnement. Cette notion s'est ensuite démocratisée et généralisée avec l'essor des réseaux sans-fil, du cloud et de la miniaturisation des systèmes embarqués. Parallèlement, les interprétations se diversifient. Pour certains, n'importe quel appareil connecté est une solution de l'Internet des objets ; pour d'autres, cette notion fait référence à l'analyse de données volumineuses et à la création de services en tant qu'aspect de l'IdO d'un produit.

L'absence de définition ou de norme officielle partagée par les différents acteurs et utilisateurs du domaine laisse la place à la possibilité d'une appropriation. Les interprétations révèlent le biais inhérent de la personne qui l'utilise. Cependant, une définition généraliste gardant une certaine neutralité d'emploi fait référence dans la littérature scientifique. Le concept d'IdO est défini comme « un groupe d'infrastructures interconnectant les objets connectés et permettant leur gestion, l'exploitation de données et l'accès aux données qu'ils génèrent »¹. Cette approche intègre l'identification technologique, le contexte de fonctionnement, la création de valeur et les enjeux dans l'étude d'informations polymorphes. Elle renvoie à une notion d'architecture étendue, structurant un écosystème de dispositifs connectés, afin d'offrir de nouveaux services en créant de la valeur.

La valeur ajoutée de l'Internet des objets vient du fait que le tout est plus grand que la somme des parties, ce qui explique que les approches unité par unité passent à côté de la valeur ajoutée de l'IdO².

¹ DORSEMAINE B., GAULIER J-P., WARY J-P., KHEIR N. and URIEN P. (2015), *Internet of things : a definition & taxonomy.*

² BOUCHAUD F. (2021), *Analyse forensique des écosystèmes intelligents communicants de l'Internet des objets.*



ACTU INTERNATIONALE

Du 9 au 20 janvier, à Vienne, le ComCyberGend participe à la quatrième session de négociations de la Convention des Nations unies sur la lutte contre l'utilisation des technologies numériques à des fins criminelles. Porteur de l'expertise des forces de sécurité – en alternance avec l'OCLCTIC – le Commandement de la Gendarmerie dans le cyberspace défendra les positions françaises élaborées au préalable en réunions interministérielles.

Cette session sera l'occasion d'**effectuer les premiers amendements** aux chapitres 1 à 3 relatifs aux infractions cyber et à la procédure. Cette démarche est motivée par le **besoin d'une meilleure coopération internationale** dans l'appréhension des criminels agissant, pour la majorité, en bande organisée. Ce texte permettra également un **meilleur partage de la donnée à des fins de preuves** dans le cadre d'enquêtes.



Durant tout le mois de janvier, découvrez nos **#RésolutionsCyber** sur les réseaux sociaux.



ENQUÊTEURS, connaissiez-vous la plateforme CERBERUS ?

Besoin de casser des mots de passe à des fins judiciaires ? La plateforme CERBERUS est faite pour vous !

De 2017 à 2020, la Gendarmerie nationale a piloté le projet européen **CERBERUS**, co-financé par la Commission Européenne (fonds de sécurité intérieure). Ce projet associait une dizaine de partenaires français et européens, essentiellement étatiques (*law enforcement*), mais également privés et académiques.

Il a notamment permis de :

découvrir et exploiter des vulnérabilités dans les systèmes de téléphonie chiffrée criminelle. Le projet **CERBERUS** a ainsi abouti au succès majeur de l'enquête judiciaire **ENCROCHAT** ;

développer et mettre en ligne une plateforme de casage de mots de passe, simple et facile à utiliser. Cette plateforme est disponible gratuitement à l'adresse : <https://cerberus-platform.eu>.

Il convient préalablement de s'y enregistrer avec une adresse e-mail gouvernementale française ou d'un Etat-membre de l'Union Européenne. **Cette plateforme est complémentaire des outils de déverrouillage de smartphones** dont sont équipées à l'échelon départemental toutes les Sections Opérationnelles de Lutte contre les Cybermenaces (SOLC) ou en central, le Centre National d'Expertise Numérique (CNENUM) du ComCyberGend.



DECRYPTAGE, attaque de la chaîne d'approvisionnement

Même si les cybermenaces sont au cœur de vos préoccupations et que vous mettez en œuvre des ressources adaptées pour assurer la sécurité de vos Systèmes d'Information (SI), il reste un risque difficile à évaluer : **l'attaque de la chaîne d'approvisionnement (Supply Chain Attack)** existante entre votre entreprise et vos fournisseurs de solutions informatiques.

Concentré sur l'injection de **codes malveillants dans un produit informatique** intégré à votre infrastructure, l'attaquant va spécifiquement cibler du code source ou des procédures réseau mal sécurisés afin de **déjouer les protections** que vous aurez érigées avec le plus grand soin.

S'appuyant sur la relation de confiance qui existe entre les partenaires, le risque est alors élevé de voir un attaquant exploiter une vulnérabilité pour **accéder à vos ressources et en tirer profit.**

En 2020, en compromettant la mise à jour d'une application développée par *SolarWinds* par ajout d'un logiciel malveillant, les attaquants avaient ainsi ouvert un accès dérobé aux serveurs de grandes entreprises et d'organisations étatiques afin de voler des données sensibles.

Peu connues et difficiles à détecter, **les attaques de la chaîne logistique auraient quadruplé entre 2020 et 2021.** Ce type de cyberattaque mérite donc d'être tout particulièrement pris en compte dans une analyse des risques.



FOCUS SUR : LE CASHBACK

Solidement campé devant la fenêtre de son salon, Michel regarde fixement au loin. Dehors, les flocons de neige tournoient de manière hypnotique et se posent gracieusement au sol, en un immaculé tapis.

La saison des cadeaux vient de s'achever et le bonheur des retrouvailles s'est doublé de plantureuses agapes, peu propices à une démarche diététique contrôlée. Michel a beaucoup ri et pleuré un peu en pensant à ses défunts parents avec lesquels il a passé tant de Noël joyeux et féeriques.

Il a reçu plein de cadeaux, mais hélas comme il a déjà beaucoup de choses, certains présents sont parfois peu opportuns. Malgré la pointe de mauvaise conscience, il a décidé de **revendre l'humidificateur à cigares** que lui a offert sa nièce. Après tout : il ne fume pas plus de quatre ou cinq cigares par an, lors d'événements festifs.

Rapidement après avoir mis son annonce en ligne : il trouve preneur. L'interlocuteur « *jojobanane88* » accepte son offre sans discuter. Il lui explique qu'il est en Angleterre et qu'il y a des **droits de douane à régler**. Fort civilement « *jojobanane88* » propose de s'acquitter de l'avance des droits de douane en envoyant un chèque couvrant le montant de la vente et les frais de douane, charge pour Michel de rembourser la somme avancée par virement.

Le chèque anglais arrive et Michel l'encaisse. Dès qu'il voit la somme créditée à son compte, il rembourse bien volontiers l'avance. Le colis est parti, la vente réglée. Michel est content.

ALERTE :

Michel vient d'être victime de **CASHBACK**.

Le chèque s'avère volé ou falsifié et la banque débite la somme versée indûment après vérifications.

MICHEL A PERDU SON CADEAU ET SON ARGENT.

NOS CONSEILS :

- **méfiez vous des acheteurs anormalement conciliants,**
- **n'envoyez jamais d'argent** lorsque c'est vous qui vendez,
- **évitiez les ventes vers l'étranger** car les recours sont difficiles voire impossibles,
- **prenez des garanties** pour vous prémunir des arnaques en choisissant une méthode de paiement conditionnelle et réversible.

Commandement de la Gendarmerie dans le cyberspace
#LAMinuteCyberGend n° 003 - Janvier 2023

Directeur de la publication : GDI M. BOGET
Responsable éditorial : GND (ITA) G. LECLERCQ
Rédacteurs : COL N. DUVINAGE - LCL F. RUBENS -
CEN (ITA) JE. LECOMTE - T. BRISVILLE - CNE (ITA) D. BOGE
Conception graphique et maquette : BRC M. BARREAU



EN ATTENDANT LE PROCHAIN NUMÉRO
DE LA MINUTE CYBERGEND, SUIVEZ NOTRE
ACTUALITÉ :

sur www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

sur LinkedIn et sur Twitter :
@CyberGEND

